

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Délégation donnée à la maire pour déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME pour une étude de faisabilité pour alimenter le bâtiment de la Montagne en chaleur par la géothermie		<u>SEANCE DU 10.06.2025</u> <u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. M.C. COUTURIER. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.
Date de convocation : 04.06.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : D. JULLIARD <u>Pouvoir</u> : • E. LEE donne pouvoir à M. VUILLERMOZ
Date d'affichage : 11.06.2025	Présents : 9 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2025.06.038	Pouvoir : 1	

OBJET : GESTION PATRIMONIALE : Délégation donnée à la maire pour déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME pour une étude de faisabilité pour alimenter le bâtiment de la Montagne en chaleur par la géothermie

Madame le maire se réfère à la délibération n° 01247.2025.01.003 du 23.01.2025 par laquelle le conseil lui a donné l'autorisation de choisir le bureau d'étude qui effectuera les études pour alimenter le bâtiment de la Montagne en chaleur par la géothermie.

Les études de pré-faisabilité réalisées par GEOTHER le 23 avril 2025 se sont révélées positives et ont été subventionnées par l'ADEME dans le cadre du Genevois français.

Afin de permettre le lancement de la suite des études (cette fois-ci, de faisabilité) et de tenir le délai du 31 décembre 2025 pour le dépôt des demandes de subvention pour les travaux, Madame le maire demande au conseil l'autorisation de déposer une demande de subvention pour l'étude de faisabilité auprès de l'ADEME pour cette nouvelle phase.

Cette subvention est sur des crédits CCR de l'ADEME, à hauteur de 23 940 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité, d'un montant de 34 200 € HT (41 040 € TTC), correspondant à la tranche conditionnelle du devis joint au présent dossier. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne délégation au maire pour déposer une demande de subvention auprès de l'ADEME et d'en approuver le plan de financement, après consultation de la commission des finances ;
- Autorise Madame le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 1 pouvoir)
DELIBERATION N°01247.2025.06.038

Pour extrait d'acte conforme
 Le maire, Martine VIALLET